



Question 14/2: Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé. Identifier et mettre en évidence les facteurs contribuant à la réussite de la mise en oeuvre de services de télémédecine

## COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: RAPPORTEUR POUR LA QUESTION 14/2

TITRE: RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DU RAPPORTEUR

### Analyse de la Question et de ses résultats escomptés

La Commission d'études 2 s'est réunie le mardi 8 septembre pour examiner la Question 14/2 et ses résultats escomptés. Le Rapporteur (David Wright, Inmarsat) a attiré l'attention des participants sur la teneur de la Question présentée dans le Document 2/019-F. Il a résumé les tâches principales à entreprendre comme suit. La Commission d'études est appelée à:

- 1) préciser les solutions de télécommunications propres à promouvoir les soins de santé et à permettre de répondre aux besoins de ce secteur, notamment dans les régions rurales et excentrées;
- 2) sensibiliser les décideurs, les opérateurs de télécommunication, les donateurs et autres entités intéressées, et donner son soutien à la tenue d'un deuxième Colloque mondial de télémédecine en Amérique latine en 1998 et d'un troisième Colloque en Asie en 1999;
- 3) recenser les projets pilotes et les analyser pour aider les pays à définir une politique et une stratégie de mise en oeuvre de services de télémédecine;
- 4) créer une base de données sur les différents projets pilotes réalisés dans les pays en développement, sur l'expérience acquise en la matière, sur les mécanismes de financement et les technologies utilisés, sur la nature des services fournis et sur les résultats obtenus;
- 5) encourager le développement et l'utilisation de normes de télécommunication pour des applications de télémédecine; et,
- 6) si possible établir un annuaire des fournisseurs d'équipement et de technologies de télécommunication se prêtant à cette application dans les pays en développement.

Le Rapporteur a indiqué qu'à son avis le Groupe du Rapporteur devrait en priorité élaborer un rapport sur les projets pilotes existant dans les pays en développement, établir l'annuaire des fournisseurs et donner son appui à la tenue des colloques.

Parmi les observations formulées sur la Question, le Professeur Ernst Becher (Thunderbird University) a fait valoir que la Question, telle que libellée, est plutôt "orientée offre" et que le Groupe du Rapporteur devrait tenir compte des besoins des utilisateurs; il a à cet égard mentionné le travail effectué par l'OMS.

Guy Rossignol (France) a demandé que le texte de la version française soit aligné sur l'anglais et que le Groupe du Rapporteur tienne compte du besoin de formation.

Souleimane Chabi Mama Guia (Bénin) a fait observer que la Question accorde aux besoins des PMA un rang de priorité qui ne rend pas suffisamment compte de leur grande importance; il a été appuyé par les représentants de la Syrie et de l'UNESCO. Après avoir fait observer que dans leurs Résolutions la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto et la Conférence mondiale de développement des télécommunications de La Valette accordent une priorité particulière aux PMA, Nabil Kisrawi, a proposé de diviser le projet de Rapport (Document 2/001) en deux grandes parties, la première consacrée aux projets des pays en développement et la seconde à ceux des PMA, ajoutant que dans le projet ceux-ci sont au nombre de trois.

### **Rapporteurs associés et collaborateurs actifs**

Les délégués dont les noms sont donnés ci-après se sont portés volontaires pour être Rapporteurs associés:

Khalid Balkhyour (Arabie saoudite)

Souleimane Chabi Mama Guia (Bénin)

Guy Rossignol (France)

Thomas Diakite (Guinée)

Geoffrey Kambido Sanga (Malawi)

Gomes Zita (Mozambique)

Edward Ssali (Ouganda)

Oleg Orlov (Russie)

Mactar Seck (Sénégal)

Silas Olsson (Telia)

Olivier Zmirou (Thomson CSF)

Ernst Becher (Thunderbird University)

Yevgen Kilchitsky (Ukraine)

D'autres pourraient se déclarer ultérieurement en le signalant au Rapporteur et/ou à Mme Alessandra Pileri (BDT).

### **Contributions pertinentes**

Parmi les contributions pertinentes, le Rapporteur a attiré l'attention de la Commission d'études sur la Recommandation 11 de La Valette intitulée "Incidence des télécommunications sur les soins de santé et les autres services sociaux". Il a notamment relevé que dans cette Recommandation, il est préconisé que les services de télémédecine et leur prestation dans les pays en développement soient abordables, pratiques, autosuffisants et accessibles pour le plus grand nombre possible de personnes. Il est en outre recommandé que les pays en développement prennent les mesures nécessaires pour que les services de télémédecine puissent à moyen ou à long terme être autosuffisants afin d'éviter de susciter de faux espoirs.

Lars Engvall, représentant le Congrès international de télétrafic (CIT), a déclaré que les applications de télémédecine n'ont pas à être très coûteuses, qu'elles peuvent être et sont parfois une application fournie par les télécentres.

Nabil Kisrawi a signalé les points 10 et 11 de la Recommandation concernant l'aide apportée par le BDT pour l'établissement d'une base de données sur les projets pilotes et les techniques de télécommunication ainsi que les applications télémédicales. Il a indiqué que le BDT devrait prendre des initiatives pour donner suite à cette Recommandation.

### **Expérience acquise durant le dernier cycle d'étude**

Le Rapporteur a fait état de certains résultats du premier cycle d'étude, et notamment de la création du **Groupe Midjan**, première association de ce type réunissant des experts en télécommunication et des professionnels de la santé de pays développés ou en développement, du secteur public comme du secteur privé. Les membres du Groupe Midjan ont organisé des démonstrations lors des Conférences régionales de développement d'Abidjan et de Beyrouth, lors de la réunion du G7 tenue à Midrand (République sudafricaine) et lors de la Conférence de La Valette. Parmi d'autres résultats, citons la préparation du *Rapport sur la télémédecine et les pays en développement* publié dans le numéro de février 1998 du *Journal of Telemedicine and Telecare* et mis à la disposition des délégués à la Conférence de La Valette. Le BDT a envoyé des experts en télémédecine dans plusieurs pays, à savoir le Bhoutan, le Cameroun, la Mongolie, le Mozambique, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et le Viet Nam.

M. Leonid Androuchko (BDT) a déclaré que le BDT apportait déjà une assistance à des projets pilotes dans plusieurs PMA et a annoncé à la Commission d'études qu'un accord de coopération avait été signé le jour même entre le Directeur du BDT et l'association Basic Human Needs (BHN), organisation non gouvernementale basée au Japon. Takeo Nobusawa, Président de BHN, est ensuite intervenu à propos de l'appui apporté par BHN en matière de télémédecine, notamment aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl.

### **Proposition du Rapporteur (Doc. 2/001)**

Le Rapporteur a déclaré que le rapport sur les études de cas répondrait aux points 1, 3 et 4 de la section de la Question 14/2 et contiendrait des recommandations. Il s'est référé à l'Annexe 1 du Document 2/001, intitulé "Projets de télémédecine dans les pays en développement: études de cas" qui contient des directives en matière de projets. Il a encouragé les délégués de pays en développement ou de PMA à la Commission d'études 2 à se mettre en rapport avec leur Ministre de la santé pour déterminer s'ils avaient déjà une expérience en matière de télémédecine et, dans l'affirmative, à participer aux travaux du Groupe du Rapporteur en utilisant les directives.

### **Diffusion des résultats**

Le Rapporteur a déclaré espérer que le BDT mettrait le rapport sur les études de cas à disposition sous forme papier ainsi que sur le site Web du BDT.

Nabil Kisrawi a déclaré que les Bureaux régionaux de l'UIT pourraient contribuer à le faire connaître, de même que les Vice-Présidents de la Commission d'études 2. M. Becher a déclaré que les Bureaux régionaux de l'OMS pourraient également prêter leur concours.

### **Plan d'action pour mener à bien l'étude de la Question**

Le Rapporteur a déclaré qu'un plan d'action serait établi après consultation des rapporteurs associés mais que le Groupe du Rapporteur pourrait fournir un rapport plus élaboré sur les études de cas pour la prochaine réunion de la Commission d'études ainsi qu'un avant-projet d'annuaire des fournisseurs.

Le Rapporteur a déclaré savoir qu'un pays d'Amérique latine avait déjà été en contact avec le BDT et avait proposé d'accueillir le deuxième Colloque mondial de télémedecine pour les pays en développement. En ce qui concerne les colloques mentionnés dans la Question, Guy Rossignol a déclaré que, compte tenu du succès des démonstrations faites lors de précédentes Conférences de développement, à Abidjan, Beyrouth et La Valette, le Groupe Midjan s'était proposé d'organiser un programme pour le deuxième Colloque mondial de télémedecine qui doit se tenir en Amérique latine.

### **Réunion du Rapporteur**

Le Rapporteur a dit qu'il serait utile de convoquer une réunion du Groupe du Rapporteur d'ici la prochaine réunion de la Commission d'études. Il a proposé qu'une réunion de 2 jours se tienne, éventuellement en février 1999 mais en tout état de cause avant la fin juin, et a émis le voeu que les documents soient traduits au moins en français et que des services d'interprétation soient assurés. Le délégué du Sénégal a proposé d'accueillir la réunion à Dakar (à confirmer).

### **Divers**

En l'absence de points sous divers, le Rapporteur a levé la séance à 17 h 45.

---